CHAPITRE I HISTORIQUE

I. — HISTORIQUE DES COLLECTIONS ET DU BATIMENT

Comme tous les dépôts d'archives départementales de France, celui de la Haute-Vienne doit son existence aux lois révolutionnaires qui assurèrent la préservation des documents appartenant aux divers corps ou administrations d'Ancien Régime supprimés par l'Assemblée constituante. A partir d'août 1789 furent déclarés propriétés nationales successivement les archives des justices seigneuriales, les titres et registres des dîmes ecclésiastiques, les titres des biens du clergé, les archives de l'ancienne administration des provinces, les archives entières des Ordres religieux, tous les titres féodaux, les archives des tribunaux royaux, enfin les papiers des princes et des émigrés.

Bien entendu, il s'agissait là de mesures théoriques; leur mise en pratique allait poser d'insolubles problèmes, en raison de la masse énorme représentée par tous ces papiers, et, bien souvent, de leur désordre. Il aurait fallu, pour que ce transfert d'archives fût efficace, que chacun de ces fonds fût aussitôt classé ou, pour le moins, inventorié; cette tâche gigantesque eût nécessité une armée de travailleurs compétents, de feudistes, de paléographes, d'historiens. Malheureusement, si les Archives nationales de Paris (créées le 12 septembre 1790) reçurent assez tôt une organisation et un personnel, rien ne fut fait pour les archives des départements avant les derniers mois de 1793.

Seuls les papiers des anciennes Intendances ou Généralités furent, en vertu d'une Proclamation du Roi du 20 avril 1790, répartis entre les départements nouvellement créés et classés avec rédaction d'inventaires (1). Pour les autres fonds, et notamment pour les archives ecclésiastiques, des mesures analogues furent décrétées en théorie,

⁽¹⁾ En ce qui concerne l'Intendance de Limousin, l'incurie et la négligence des administrateurs du département de la Haute-Vienne fut cause, en 1791, de la dispersion et de la désorganisation « à ne pouvoir s'y reconnaître » des papiers si récemment classés. Et, un peu plus tard, « les débris... furent remis à la garde d'un jeune homme peu digne de confiance qui dilapida une partie des papiers restants ». (Rapport du préfet de la Haute-Vienne au ministère de l'Intérieur, 1" octobre 1807 : Archives de la Haute-Vienne, T-ARC 1).

mais ne reçurent même pas de commencement d'exécution. Tous ces papiers furent déposés en vrac aux chefs-lieux de districts, non sans d'énormes dilapidations, pertes et destructions (nous savons par exemple qu'à Limoges même une partie des archives du Bureau des Finances fut brûlée publiquement, en 1793).

Un arrêté du Conseil général du département de la Haute-Vienne ordonna bien, le 28 mars 1793, que chaque Directoire de District fît disposer un local pour abriter ses archives et nommât un archiviste pour les classer, les inventorier et les conserver (1); mais cet arrêté ne fut guère suivi d'effet, en raison surtout de l'incompétence des « archivistes » ainsi nommés.

En fait, la période 1790-1793 est responsable de la plupart des lacunes que présentent aujourd'hui nos collections, surtout en ce qui concerne les archives ecclésiastiques et seigneuriales.

Emue de cette situation, la Convention vota la loi du 7 messidor An II (25 juin 1794) qui prescrivait un triage général de tous les papiers devenus propriété nationale. Les documents devaient être répartis en quatre sections : a) titres historiques, à conserver à la bibliothèque du cheflieu du département; b) titres domaniaux, à conserver à part; c) titres féodaux, à détruire; d) papiers inutiles, à vendre ou à employer dans les arsenaux. Cette opération, réalisée avec précipitation et par des « préposés au triage » mal préparés à leur tâche, eût été désastreuse si elle eût été menée à bien : les fonds d'archives anciens eussent été disloqués, et beaucoup de destructions irrémédiables accomplies. Heureusement, l'énormité même du travail empêcha sa réalisation, et le triage fut assez tôt abandonné.

Le véritable acte de naissance des archives départementales est la loi du 5 brumaire An V (26 octobre 1796). Elle prescrivait la réunion, au chef-lieu du département, de tous les titres appartenant à la République. Mais, à Limoges, faute de local adéquat, on sépara la masse des archives en trois sections, qui furent logées chacune à part : à l'ancienne Intendance et au Collège, les archives civiles; à l'ancien Evêché, les archives ecclésiastiques; au Tribunal criminel et

au Tribunal civil, les archives judiciaires. Malheureusement, la loi du 5 brumaire An V avait négligé d'assurer par un personnel compétent la garde et le classement des archives ainsi réunies, et la période 1796-1821 est sans nul doute la plus lamentable de toute l'histoire de nos archives limousines.

Les rapports du préfet de la Haute-Vierne au ministère de l'Intérieur sur l'état des archives de son département en 1807, 1812, 1817, 1821 (1) nous donnent une idée de ce délabrement : « Le local, qui sert actuellement depuis plus de dix ans, dans l'hôtel même de la préfecture [ancienne Intendance]... est à contreterrain, par conséquent beaucoup trop humide... Jusqu'à présent peronne n'a été spécialement chargé du soin des archives... Ce n'est à proprement parler qu'un amas de papiers... devenus à peu près inutiles... (2). » Il convient d'ajouter à ces causes de dévastations un incendie qui éclata dans un bureau voisin des archives en 1804. Il nous est impossible de savoir quelle masse de documents a été alors perdue; mais sans doute est-elle moins considérable, à tout prendre, que celle dont les incendies ultérieurs ont causé l'anéantissement.



Un arrêté préfectoral du 29 août 1821, pris en exécution d'une circulaire ministérielle du 28 avril 1817, après une tentative qui échoua en 1819, créa enfin à Limoges un Bureau des Archives, avec un archiviste rétribué sur des fonds spécialement votés par le Conseil général, le 22 août 1821 (3). On décida d'acquérir, pour y transférer les archives, l'ancienne église de la Providence, rue des Allois (4): premier exemple de ces projets de déménagement avortés dont les années suivantes seraient si coutumières.

⁽¹⁾ L'archiviste nommé par le district de Limoges fut un certain Labesse, ancien avoué.

⁽¹⁾ Archives de la Haute-Vienne, T-ARC 1.

⁽²⁾ Rapport du 1" octobre 1807.

⁽³⁾ Rapport du préfet au Conseil général, session de 1821, pp. 13-14 (Archives de la Haute-Vienne, 2 N 1).

⁽⁴⁾ Ce projet fut abandonné en 1823, l'évêque de Limoges ayant manifesté son intention d'acquérir ladite église pour y établir un Petit Séminaire, et le Conseil général lui ayant cédé le pas. En définitive, le bâtiment resta ce qu'il était ; une caserne.

L'archiviste nommé par le préfet — premier archiviste de la Haute-Vienne — était un personnage de grande notoriété : Elie-Joseph Lefebvre, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1752, qui avait été successivement clerc de procureur à La Rochelle, commis à la mairie de cette ville, secrétaire-chef de division dans les Intendances de La Rochelle, Montauban et Limoges, chef de division dans les bureaux de l'Administration départementale de la Seine, secrétaire général de la Haute-Vienne, directeur du Mont de Piété de Limoges. Il devait mourir le 15 février 1847, après avoir donné sa démission d'archiviste en 1841 (1). Il avait comme sous-chef un nommé Emile Lesterpt, et comme garçon de bureau Jacques Baubiat « dit Lajeunesse (2) ».

Aussitôt, Elie-Joseph Lefebvre entreprit de réunir en un seul dépôt les archives dispersées à travers la ville : dès mars 1823, il retirait de l'Evêché les archives ecclésiastiques anciennes qui y étaient entreposées depuis 1792, soit « 143 balles de registres ou autres pièces, pesant ensemble 120 quintaux (3) ».

Malheureusement, un violent incendie éclata, au soir du 12 décembre 1823, dans les salles exiguës où s'entassaient les archives déposées à la préfecture. Le nombre des documents qui disparut cette nuit-là est considérable : entre autres, une grande partie des archives ecclésiastiques récemment rapportées du Palais épiscopal, la presque totalité des papiers du bureau des Travaux publics et des « débris » des anciennes archives de l'Intendance de Limoges (4).

Cette catastrophe devait obliger Elie-Joseph Lefebvre à reprendre entièrement tous les travaux de classement qu'il avait entrepris jusque-là, les documents ayant été jetés pêle-mêle par les fenêtres, et endommagés par l'eau des pompes à incendie et la boue des rues (5). Mais, malgré la leçon si durement reçue, le Conseil général se refusa à faire l'acquisition d'un local spécial pour les archives et, renouvelant les erreurs antérieures, se contenta de faire empiler les papiers sauvés du feu dans trois salles incommodes, au rez-de-chaussée de la préfecture, humides, exiguës, sombres. Ils devaient y rester jusqu'en 1858. Du moins, dans ce déménagement, furent réunies au reste des collections départementales les archives de l'ancien Collège, précédemment conservées au Collège même, devenu l'Ecole centrale (1792-1796), puis dans d'autres bureaux de la « Maison du département » (préfecture) depuis 1796.

Alors commence pour les Archives de la Haute-Vienne l'ère des grands classements, entrepris par Elie-Joseph Lefebvre et continués avec un bonheur inégal par tous ses successeurs (1). Les collections d'archives antérieures à la Révolution sont, dès 1840 environ, à peu près complètes (mises à part les archives judiciaires, qui ne furent transférées des greffes à la préfecture qu'en 1878-1882, et divers petits fonds qui furent versés à différentes dates). Nous verrons plus loin l'histoire de ces classements et leurs résultats. Mais tout d'abord il nous faut suivre encore les Archives départementales dans leurs vicissitudes matérielles.

A Elie-Joseph Lefebvre, démissionnaire en 1841, succéda Achille Leymarie, éditeur en 1838 du Limousin historique (1843-1848) après un interrègne de deux ans. Puis, après un nouvel interrègne fut nommé Gustave de Burdin, ancien archiviste de la Lozère (1850-1853). Son successeur, Maurice Ardant (1854-1867) laissa le souvenir d'un des fondateurs du classement des Archives de la Haute-Vienne et d'un érudit dont les travaux sont encore très estimables aujourd'hui, malgré les progrès de la critique historique et des techniques auxiliaires de l'histoire. Après lui, Félix Achard (1867-1870) fut le premier archiviste de la Haute-Vienne sorti de l'Ecole des Chartes et pourvu du diplôme d'archiviste-paléographe, en conformité avec le décret du 4 février 1850. Puis, après la courte administration de

⁽¹⁾ Voir la curieuse autobiographie d'E.-J. Lefebvre, publ. par A. Leroux dans le *Bull. de la Sté Archéolog. et hist. du Limousin*, XLI, 1894, pp. 313-346.

⁽²⁾ Arrêté préfectoral du 29 août 1821, Archives de la Haute-Vienne, K 525, fol° 159, v°.

^{(3) «} Notice concernant les Archives... de la Haute-Vienne au 1° juin 1823 » (Archives de la Haute-Vienne, T-ARC 1).

⁽⁴⁾ Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 18 mars 1824 (Archives de la Haute-Vienne, T-ARC 1).

⁽⁵⁾ Notamment les papiers des familles féodales et les archives de l'ancienne Intendance.

⁽¹⁾ La loi du 10 mai 1838 et les circulaires ministérielles du 8 août 1839 et 24 avril 1841 posèrent les bases, jusqu'à nos jours inébranlées, du classement et de l'organisation des Archives départementales. Le règlement du 6 mars 1843, qui résume ces efforts, est encore en vigueur aujourd'hui.

Charles Aubépin (juin 1871 - juin 1874), les archives limousines échurent à Camille Rivain, archiviste-paléographe, qui n'y resta que quatre ans (1874-1878), mais eut néanmoins le temps d'y faire preuve des meilleures qualités d'érudition et de méthode.

Alfred Leroux (1878-1908) (sans compter le court intérim d'Edouard Gautier, 1885-1887, pendant une mission d'Alfred Leroux en Allemagne) a sans doute contribué plus que nul autre à faire des Archives de la Haute-Vienne ce qu'elles sont aujourd'hui. Les 6 Inventaires sommaires publiés sont son œuvre en tout ou en partie; et l'on ne saurait aujourd'hui travailler dans le dépôt limousin sans trouver des traces de son activité. Son érudition considérable l'amena à publier un nombre imposant de monographies et d'études de détail autant que de synthèse qui restent la base indispensable de toute bibliographie d'histoire limousine médiévale. En outre, sa claire vision des nécessités administratives fit de lui un véritable précurseur des conceptions modernes qui ont abouti à la création, par son successeur M. Betgé-Brézetz, en 1948, d'un Centre de documentation administrative. Aussi, est-ce bien jutice que le jardin qui se trouve aujourd'hui devant l'entrée des archives porte le nom de « Square Alfred-Leroux ».



Pendant toute la période 1824-1858, les Archives de la Haute-Vienne restèrent confinées dans les trois étroites salles (ancienne orangerie, ancienne salle de billard, ancienne salle à manger d'été) de la préfecture où le préfet Coster les avait installées après l'incendie de 1823. Malgré l'adjonction à ce local exigu d'une galerie, en 1844, par le préfet Morisot, la situation devenait intolérable lorsqu'en 1858 le Conseil général se décida à transférer la totalité des Archives départementales dans l'ancien Palais de Justice, devenu vacant par suite de la construction du nouveau Palais sur la place d'Aine.

L'antique Présidial — bâtisse du xviii° siècle à la sobre façade surmontée d'un fronton aux fleurs de lys — situé à quelques mètres de l'ancienne Intendance, de l'autre côté de la ruelle des Prisons — devint donc, pour près de cinquante ans, la demeure de notre service. Mais les Archives

devaient en partager l'hospitalité avec le Musée, la Bibliothèque communale et différents services administratifs. En fait, elles n'occupaient, à l'origine, que cinq salles d'entresol, sans air et sans lumière, plus un cabinet pour l'archiviste au premier étage. Les efforts de Maurice Ardant et de ses successeurs allaient porter désormais sur les possibilités de récupération des autres parties du bâtiment; d'étape en étape — 1862, 1874, 1880, 1883, 1896, 1897 — les Archives gagnèrent tout l'entresol et une grande partie du premier étage, puis les combles, délogeant peu à peu les services rivaux, le Musée (qui s'installa en 1874 dans l'ancien asile d'aliénés, sur le Champ de Foire), la Bibliothèque enfin (qui émigra en 1897 vers la place de l'Ancienne-Comédie). En 1898, à l'époque où Alfred Leroux écrivait sa notice sur Les Archives départementales, communales et hospitalières de la Haute-Vienne de 1790 à 1898, le bâtiment était propre et à peu près ordonné, mais dans un état de délabrement excessif: « Les rayons sont à peine dégrossis, les fenêtres ferment mal, les vents coulis se font sentir un peu partout, les plafonds laissent en maints endroits passer l'eau du toit... » Ce lamentable état de choses était dû surtout à la lésinerie du Conseil général, qui ne votait le plus souvent pour les Archives que des sommes ridicules (1) : par exemple, 600 francs en 1843, 150 francs de frais de bureau de 1844 à 1850, 200 francs en 1870... Ce n'est guère avant les efforts persévérants d'Alfred Leroux que le service des Archives de la Haute-Vienne put posséder un budget, ne disons pas somptueux, mais décent.



Puis vinrent les jours où le Conseil général se résigna — on en parlait depuis près d'un siècle — à faire construire une nouvelle préfecture. Nous avons raconté ailleurs cette histoire (2); qu'il nous suffise ici de rappeler que dans les plans du bâtiment mis au concours, figurait un local pour

⁽¹⁾ Voir le détail de ces mesquineries dans la brochure d'Alfred Leroux, ci-dessus citée, pp. 24-25.

⁽²⁾ Les préfectures françaises, par les archivistes en chef des départements. Niort, 1953, in-4° (pp. 281-282).

les Archives. Alfred Leroux avait réclamé 4.500 mètres de rayonnages courants et des possibilités d'agrandissement « dans vingt-cinq ou trente ans (1). » En fait, le premier projet retenu — dû à l'architecte Godefroy — prévoyait pour les Archives un bâtiment rectangulaire, oblique par rapport à la rue des Combes, de deux étages au-dessus d'un double rez-de-chaussée; la capacité était de 3.600 mètres, et les possibilités d'agrandissement à peu près nulles. Le Conseil général des Bâtiments civils, sensible du reste plutôt à des considérations d'ordre esthétique (telles que le caractère disgracieux de l'attique), invita M. Godefroy à modifier ses plans; de son côté, la Direction des Archives de France insista pour que la longueur de rayonnages fût augmentée; et le nouveau projet, soumis le 24 août 1900 au Conseil général de la Haute-Vienne, fut enfin adopté après quelques modifications demandées par Alfred Leroux, et les travaux commencèrent en novembre de la même année : c'est le bâtiment que nous avons encore sous les yeux. Il ne nous appartient pas d'en dire ici les inconvénients, qui résultent surtout des angles irréguliers multipliés dans toutes les salles (l'ensemble de la construction affecte la forme d'un V avec pan coupé) et de la hauteur excessive des plafonds (4 mètres). Le cabinet de l'archiviste, assez vaste et bien éclairé, occupe le pan coupé au premier étage; la salle de travail du public (ancienne bibliothèque) se trouve audessus; les autres bureaux au-dessous. Mais les salles de magasins, avec leur plan incommode et bizarre, la disposition désuète de leurs rayonnages de bois, l'absence de dégagements pour le tri, ne répondent plus aux nécessités d'un service dont l'importance n'a cessé de croître depuis cinquante ans. En outre, le métrage de rayons est devenu tout à fait insuffisant, et à l'heure actuelle le problème du manque de place est devenu crucial pour l'avenir des Archives de la Haute-Vienne (2).

A partir de l'inauguration du nouveau bâtiment (qui eut lieu en 1902), Alfred Leroux et ses successeurs firent porter tous leurs efforts sur les aménagements intérieurs,

(1) Lettre d'A. Leroux au préfet de la Haute-Vienne, 10 avril 1897 (Archives de la Haute-Vienne, T-ARC 6).

qui sont aujourd'hui à peu près satisfaisants. Nous citerons particulièrement l'installation de bouches à incendie (1904), les rayonnages des combles (1910), la transformation de la loge du concierge en bureaux (1931), la pose de l'électricité et l'aménagement de la bibliothèque en salle de travail du public au second étage (1934-1935) (1), l'installation du téléphone et d'un monte-charge (1935), le chauffage central (1936), la constitution de fichiers (depuis 1936). Après les perturbations causées par l'invasion provisoire du rezde-chaussée des Archives par les services de la Censure (1939-1942) et les inévitables réparations consécutives, l'effort a repris depuis la fin de la guerre : pose de rayonnages nouveaux (malheureusement très insuffisants aujourd'hui), création du Centre de Documentation (1947-1948) et du Laboratoire de microfilmage (1948), acquisition d'un appareil à rayons ultra-violets pour lire les documents anciens (1950), réfection générale des toitures (1951), réaménagement du téléphone (1951) et du chauffage central (1952), pose de l'électricité dans les magasins (1953). D'importants remaniements des locaux du rez-de-chaussée sont prévus pour 1954.

Tous ces travaux ont été menés à bien sous la direction des successeurs d'Alfred Leroux, à savoir MM. Auguste Petit (1908-1933), historien consciencieux et probe, dont le travail patient aux Archives de la Haute-Vienne, s'il n'a pas eu l'ampleur de celui de son prédécesseur, a laissé partout des traces; — Pierre Morel (1933-1934) — André Betgé-Brézetz (1934-1949), dont nous n'avons pas à faire ici l'éloge, puisqu'aussi bien le poste important qu'il occupe aujour-d'hui est la consécration de la valeur de son œuvre en Haute-Vienne; qu'il nous suffise de rappeler que c'est à lui que furent dues les deux initiatives qui ont le plus contribué à donner à nos archives leur physionomie actuelle : le Centre de documentation et le Laboratoire de microfilmage (2) et que la plupart des classements de séries modernes entrepris à Limoges l'ont été sous sa direction, sans

(2) Voir ci-dessous, pp. 82-84.

⁽²⁾ La nécessité d'un agrandissement apparaissait déjà en 1912 aux yeux de M. l'Inspecteur général Chevreux (rapport de l'archiviste de la Haute-Vienne, 1" juillet 1913).

⁽¹⁾ Jusqu'à cette date le bureau de l'archiviste servait de salle de travail; à l'origine, on avait prévu pour cette destination une salle au rez-de-chaussée, tellement sombre et humide que les lecteurs protestèrent et qu'on dut l'abandonner. Elle sert actuellement de remise et de salle de premier tri.

compter tous les aménagements matériels qui ont transformé un dépôt vétuste et désuet en un service administratif moderne; — M^{ne} Monique Langlois (1949-1950), dont le bref passage a été marqué aux Archives de la Haute-Vienne par plusieurs initiatives des plus heureuses, telles que la numérotation nouvelle des travées; — enfin, depuis 1950, le signataire de ces lignes.



Les collections des Archives de la Haute-Vienne se sont accrues considérablement depuis le milieu du siècle dernier : sans compter les versements réguliers des services administratifs, ni les divers fonds d'archives postérieurs à la Révolution française, ni les anciennes archives judiciaires versées en 1878-1882 (1), il faut mentionner surtout la constitution d'un Minutier d'archives notariales depuis 1866 (2), les versements des fonds de neuf anciens bureaux des Domaines (1898), d'une cinquantaine de liasses provenant du fonds de l'ancienne Intendance et concernant les Ponts et Chaussées (1898 et 1904), du fonds de l'ancienne Manufacture royale de porcelaine (1904), des manuscrits du Grand Séminaire (1907), de partie du fonds de l'ancien Bureau des Finances de la Généralité de Limoges (1933), auxquels il convient d'ajouter un certain nombre de dépôts de fonds d'archives communales et, bien entendu, l'acquisition ou la réintégration de maint document isolé, ainsi que les dons ou legs de papiers d'érudits locaux.

II. — HISTORIQUE DES CLASSEMENTS ET DES INVENTAIRES

Il ressort de tout ce qui précède que les Archives de la Haute-Vienne, constituées progressivement depuis 1789, avec de nombreuses vicissitudes et, bien souvent, dans de piètres conditions matérielles, n'ont été classées et inventoriées que peu à peu, selon des principes qui ont varié avec les générations d'archivistes. Il s'en faut encore de beaucoup aujourd'hui que tous les fonds anciens soient clas-

(1) Cf. plus haut, p. 21.(2) Il comporte actuellement 6.622 liasses.

Nous n'avons pas à parler ici des classements et des inventaires dressés pour certains fonds avant ou pendant la Révolution française : leur intérêt n'est plus qu'historique, car toute trace matérielle des anciennes cotes a disparu.

En fait, les classements méthodiques n'ont commencé aux Archives de la Haute-Vienne qu'après la fameuse loi du 10 mai 1838. Auparavant, Elie-Joseph Lefebvre ne s'était guère préoccupé que de mettre dans la masse des documents confiés à sa garde un ordre relatif surtout dans les séries modernes, pour faciliter les recherches administratives; l'incendie de 1823 avait du reste anéanti la trace de tous les classements antérieurs. Quant aux séries anciennes, E.-J. Lefebvre reconnaissait lui-même son incompétence pour y effectuer des travaux de triage : « Il n'existe, dans ce département, personne qui puisse ou veuille se charger de déchiffrer cette masse énorme de vieux titres... Il est présumable qu'il y a, parmi ces titres, des documents historiques ou autres, plus ou moins intéressans, mais bons à conserver »... (2). Et l'archiviste proposait, soit de les mettre à la disposition du Gouvernement — c'est-à-dire de les verser aux Archives nationales (le ministre était alors Guizot, dont le zèle pour la science historique était notoire), - soit de faire venir à Limoges, à titre provisoire, deux élèves de l'Ecole des Chartes pour procéder au classement : « mais, ajoutait-il, il faudra payer ces élèves, et ils se feront valoir (3) . C'est dire que, lorsqu'Elie-Joseph Lefebvre quitta

⁽¹⁾ Rappelons, une fois pour toutes, qu'on appelle « fonds anciens » les archives antérieures à la Révolution française, et « fonds modernes » les papiers plus récents. Les papiers de l'époque révolutionnaire elle-même (série L) peuvent être considérés comme faisant partie des fonds anciens.

⁽²⁾ Rapport de E.-J. Lefebvre au préfet de la Haute-Vienne, 16 septembre 1835 (Archives de la Haute-Vienne, T-ARC 1).

⁽³⁾ Exposé du 22 juillet 1840 (Archives de la Haute-Vienne, T-ARC 1).

le service, seuls les papiers postérieurs à 1789 étaient à peu près utilisables. Les autres, entassés dans les étroits réduits de la préfecture que l'on sait, formaient un « amas informe ». C'est à Achille Leymarie que revient l'honneur d'avoir exploré cette masse d'archives anciennes : c'est lui, en particulier, qui tenta le premier de dresser un tableau des fonds existants (1). Son successeur Maurice de Burdin, frappé de l'énormité du travail que représentait le classement complet et l'inventaire de tant de liasses (environ 10.000, selon Alfred Leroux), imagina un sytème bizarre, dont les résultats se voient encore en maintes séries : prenant toutes les liasses et registres au fur et à mesure qu'elles se présentaient à lui, il les analysait rapidement, leur affectait la lettre A ou la lettre B, selon qu'elles étaient antérieures ou postérieures à 1789, et dressait au fur et à mesure une liste numérique, tout au moins pour les premières (antérieures à 1789). Cette liste, commencée en 1853, continuée selon le même principe par Maurice Ardant et Camille Rivain, existe encore et constitue notre seul moyen de recherche pour ceux des fonds anciens qui n'ont pas été reclassés depuis. A la mort de Maurice Ardant, 8.000 liasses, portant la lettre A, avaient été ainsi recensées.

Jusqu'alors, il n'avait pas été question de rédiger des inventaires des différents fonds (2). Cependant, la circulaire ministérielle du 20 janvier 1854 prescrivait de procéder à cette rédaction dans toute la France. Maurice Ardant obéit, et donna à l'impression un inventaire de la série A en 1862; mais le ministère le trouva insuffisant et le fit met-

tre au pilon.

Camille Rivain reprit l'œuvre ébauchée, et fit imprimer neuf feuilles d'inventaire de la série C (fonds de l'Intendance); malheureusement, ce fonds était alors incomplet, et l'Inventaire, terminé par Alfred Leroux, ne parut qu'en 1891. Il en est de même du fonds de la Chambre ecclésiastique du diocèse (série G), dont l'inventaire, entrepris par Camille Rivain, ne parut qu'en 1908 par les soins de son

lège de Limoges), entrepris en 1878 et publié en 1882, et l'édition en 1891 de celui de la série C commencée par Camille Rivain, ce fut le tour de la série B, tome I (fonds des sénéchaussées de Bellac, Le Dorat, Saint-Yrieix: le tome II n'a jamais paru), en 1899, puis de la série G (Evêché de Limoges et Chambre ecclésiastique) en 1908. A ces volumes, il convient d'ajouter les Inventaires sommaires des séries H

successeur, après avoir été « remanié, développé, et com-

tous les Inventaires sommaires parus en Haute-Vienne jus-

qu'à nos jours (1). Après celui de la série D (fonds du Col-

C'est en effet Alfred Leroux qui, nous le savons, publia

Supplément (Archives hospitalières de Limoges, Bellac, Le Dorat, Magnac-Laval, Saint-Yrieix), paru en 1884-1887, et E Supplément (Archives communales anciennes de Saint-

Junien, Rochechouart, Limoges (supplément), Eymoutiers, Le Dorat, Bellac), paru en 1889. L'Inventaire sommaire des Archives communales anciennes de Limoges avait paru

en 1882, par les soins d'Albert Thomas.

plété ».

Les papiers de la série L (Révolution française) étaient classés, et leur répertoire publié par un érudit local, A. Fray-Fournier, en 1891-1892, avec complément par Alfred Leroux en 1908. Parallèlement à cette campagne de publications d'Inventaires sommaires, d'autres inventaires ou répertoires étaient établis en manuscrit : inventaire des papiers légués aux Archives de la Haute-Vienne par Auguste Bosvieux (1871), rédigé par Jean de Cessac, répertoire des papiers donnés par M. Martin de La Bastide (1905), etc...

Après la guerre de 1914-1918, le temps était révolu des publications coûteuses d'Inventaires sommaires. Auguste Petit se borna, ayant achevé le classement de la série G, à faire imprimer en supplément à l'inventaire d'Alfred Leroux un Répertoire numérique (1931). Son Répertoire numérique de la sous-série I H (fonds de l'Abbaye de Saint-Augustin-lès-Limoges) est resté manuscrit.

M. Betgé-Brézetz fit porter l'essentiel de son effort sur les séries modernes, pratiquement dépourvues de répertoires maniables depuis les embryons de classement dus à Elie-Joseph Lefebvre. Ainsi furent rédigés les répertoires

⁽¹⁾ Dans le Tableau général numérique par fonds des Archives départementales antérieures à 1790, Paris 1848, in-4°.

⁽²⁾ Il convient de signaler toutefois le répertoire ms., dressé par E.-J. Lefebvre, des papiers concernant la vente des biens nationaux. Ce répertoire, complété et achevé par M. de Burdin et Alfred Leroux, sert aujourd'hui d'inventaire à la série Q (voir ci-dessous, p. 36, n° 29).

⁽¹⁾ Exception faite de celui des Archives communales de Limo-

des séries N (Administration et Comptabilité départementales), O (Administration et Comptabilité communales), Q (Registres de formalités), S (Travaux publics), T (Instruction publique) (1), U (Justice). Ces divers Répertoires sont tous manuscrits, sauf ceux de N et de Q, publiés respectivement en 1938 et 1939. En même temps, la plupart des fonds de la série F (fonds divers donnés ou légués aux Archives départementales) étaient pourvus de répertoires manuscrits et un répertoire sur fiches des plans et documents figurés était établi.

Enfin, M. Betgé-Brézetz avait entrepris le classement de la série E, en commençant par les archives de la seigneurie des Cars; malheureusement, il n'eut pas le temps de terminer ce travail ni de rédiger l'inventaire de ce fonds.

Depuis 1950, nous avons eu à cœur de continuer le classement des séries modernes, selon des méthodes nouvelles : le classement de la série M (Administration générale), commencé en 1951 et assuré par M. Bois, sous-archiviste, est à peu près terminé, et son répertoire sur fiches est déjà en service; la série S, la série U (fonds de la Cour d'appel) ont été munies de répertoires sur fiches; la série V (Cultes) est en cours de classement. Pour les séries anciennes, il a été établi un répertoire général des registres paroissiaux (sous-série III E) et des minutes notariales (IV E) qui sera, nous l'espérons, publié prochainement. En outre, un Inventaire sommaire manuscrit des documents appartenant à la série C (Intendance) et entrés aux Archives départementales depuis 1891 a été établi en 1950-1951.

A l'heure actuelle, les principales lacunes du classement et de l'inventaire des Archives de la Haute-Vienne sont les suivantes : 1° dans les séries anciennes, les fonds du Sénéchal et Présidial de Limoges, de l'Hôtel des Monnaies de Limoges, de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Bellac, des Justices seigneuriales, des juridictions subalternes de Limoges (série B), les titres féodaux et titres de famille (sous-séries I E et II E), les fonds des Abbayes et Communautés (série H); 2° dans les séries modernes, la série P (Fi-

nances), la série R (Affaires militaires), la série X (Bienfaisance, Assistance et Prévoyance sociale) et la série Y (Etablissement de répressions) : ces différentes séries ne sont pourvues que de répertoires succincts permettant les recherches administratives.

⁽¹⁾ Le classement et l'inventaire de la série T avaient été commencés par Alfred Leroux.

Post-scriptum: 1954 - 1997

Quoi de neuf depuis 1954 ? Un nouveau bâtiment, depuis 1985; la décentralisation, par laquelle l'Etat a remis au conseil général le service des archives départementales en 1986; l'arrivée, sur la pointe des pieds, d'une informatique qui commence à bousculer toutes nos pratiques (depuis 1988 et surtout 1996); la masse des archives contemporaines, dont les entrées ont plus que quintuplé depuis les années 50; et surtout l'explosion du public et de la consultation, multipliés par huit durant la même période ! Le bouleversement est tel que quelques jalons s'imposent, à défaut d'un véritable historique qui reste à faire.

Pendant les quatre années de sa présence aux archives de la Haute-Vienne, M. Michel Duchein déploya une activité considérable et novatrice en tous domaines, avec entre autres la publication du *Guide* dont le présent ouvrage se veut le successeur, l'exposition sur "Les aspects de la vie limousine au Moyen Age", qui avait attiré dix mille visiteurs, l'invention de la série continue, promise à un bel avenir archivistique, le développement du centre de documentation et de microfilmage, etc.

M. Jacques Decanter, qui exerça la direction durant une longue période (1954-1990), marqua d'une très profonde empreinte ce service dynamique et reconnu comme tel, dont il fit une sorte de pôle culturel, réunissant dans sa personne la conservation des antiquités et objets d'art, la direction du pré-inventaire (créée en 1966) et la présidence de la Société archéologique et historique du Limousin. Innombrables sont les archives entrées durant ces trente-six années : fonds notariaux, communaux, privés (Chigot, Rouchaud, archives diocésaines pour ne citer que les plus copieux), archives d'origine administrative, dont les papiers de la période de la guerre, particulièrement exploités par les historiens. Non moins nombreux furent les classements puisque la quasi totalité des séries modernes (de M à Z) se trouve aujourd'hui classée, de même que plusieurs fonds privés ou ecclésiastiques jusqu'alors inaccessibles (Saint-Martial, Solignac, les Cordeliers, les Allois, etc.).

La difficulté majeure, et qui le resta jusqu'à la décentralisation, fut la question des locaux. L'annexion de la chapelle de l'ancien séminaire, dite annexe de la Règle, mise en service en 1958 après trois années de travaux, procura certes une courte bouffée d'oxygène. Mais durant les vingt-cinq années suivantes, l'histoire des archives de la Haute-Vienne fut celle d'une course impitoyable entre l'équipement en rayonnages et l'entrée d'archives toujours plus volumineuses. C'est ainsi qu'en 1964 le métrage disponible n'était plus que de ... six mètres linéaires! Trois ans plus tard on avait regagné quatre mille mètres, soit un tiers de la capacité totale, et ainsi de suite jusqu'à la saturation complète.

En 1983, enfin, fut posée la première pierre d'un bâtiment dont l'avant-projet avait été esquissé dès 1976. Après un déménagement bouclé en cinq semaines à l'automne 1984, l'inauguration eut lieu le 22 février 1985. C'était la première réalisation immobilière du conseil général issu de la décentralisation. Désormais, le bâtiment de la rue Bourneville offrait aux documents une capacité doublée (vingt-cinq mille mètres) ainsi que des conditions de conservation conformes aux normes, et au public et au personnel des conditions de travail incomparables pour qui avait connu l'incommodité du bâtiment de la rue des Combes.

A M. Decanter succédèrent M^{me} Marie-Paule Arnauld (1990-1992), M. Michel Ollion (1992-1993) puis moi-même (depuis 1993). Durant ces sept années, une nouvelle volonté d'ouverture des archives en direction de leurs publics s'est faite jour, avec l'appui actif du conseil général qui vota en 1991 un plan de développement du service. Les premiers signaux de cette ouverture furent la création de l'association *Archives en Limousin* en 1991 et la présentation l'année suivante, dans le hall de la gare des Bénédictins, d'une grande exposition du service éducatif, "La vie dans la campagne limousine sous l'Ancien Régime". La poursuite de cette politique s'est manifestée entre autres choses par une floraison de publications : série M, fonds de Pierre-Buffière et de Rochechouart, séries O et S, archives Haviland, registres du contrôle des actes, *Trésors d'archives*, et le présent ouvrage.

En 1997, où en sommes-nous ? Malgré tout le travail accompli, des fonds restent en attente de classement dans les séries anciennes (série B, fonds des Cars, certains fonds ecclésiastiques) ou privées. Il reste aussi beaucoup à faire pour assurer à l'ensemble des documents une politique de conservation accordée à l'explosion de la consultation; pour intensifier la collecte des archives privées (notamment d'entreprises) qui est en panne; enfin pour offrir aux chercheurs, en particulier dans le domaine des archives contemporaines, les outils d'investigation qu'une informatique archivistique encore balbutiante se doit de leur fournir. Tout ceci en attendant les mutations en germe, que l'on pressent énormes.

Le chemin parcouru en ces quatre décennies (une minute à l'aune des archives !) est considérable, et l'action des directeurs mentionnés plus haut fut déterminante. Mais on ne saurait oublier les autres personnes qui ont pris part à ce développement, parmi lesquelles, faute de les citer toutes, il faut mentionner les professeurs du service éducatif, MM. René Baubérot (1956-1966), Gérard Boudet (1966-1974), Gabriel de Llobet (depuis 1974), les documentalistes ou secrétaires de documentation dont les noms se rencontrent à chaque pas dans les inventaires, MM. André Bois (1934-1972), Louis Buisson (1946-1981), Marcel Catherine (1966-1992), Mme Marie-Jeanne Denardou (1956-1993), et encore les conservatrices adjointes, Mmes Martine Sainte-Marie (1974-1976), Brigitte Guichard-Schmauch (1978-1980), Isabelle Richefort (1980-1982), Sarah Olivier (1982-1983), Isabelle Maurin-Joffre (1984-1991), Marigeorges Allabert (depuis 1992), Florence Mirouse (depuis 1994).